



Compte rendu du Bureau Directeur du 14 novembre 2008

adopté lors d'un échange de courriel le 12 décembre 2008

Au siège Fédéral - 15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

Membres présents (04)

Christian Vuillet, Mickaël Blanchard, Jean-Paul Ters, Gérard Lecourt.

Membre absent excusé (01)

Marie-France Charles

Invité (01)

Gilles Nédélec

La séance a commencé à 10heures

Président de séance : Jean Paul Ters – Secrétaire : Gérard Lecourt

Pour cette séance 04 voix sont représentées sur 05 possibles. Le quorum des deux tiers des voix étant atteint, le bureau directeur peut valablement délibérer.

Le président souhaite la bienvenue à tous à cette réunion et les remercie de leur présence.

Le point sur les finances - Christian Vuillet

La nouvelle comptable a rattrapé le retard, la comptabilité est pour ainsi dire à jour. Reste quelques rectifications à faire dans des imputations antérieures. La trésorerie est fragile, les retards de paiement des redevances et dus à la Fédération sont nombreux.

Le secrétaire général attire l'attention des membres que contrairement aux années précédentes, la prise de licences au deuxième semestre est laborieuse et que, sauf renversement de situation nous n'atteindrons pas les objectifs de l'année 2007. Il faut donc surveiller les dépenses.

Au 1er octobre nous avions 6400 licences, au 1er novembre 6500, alors que les années précédentes entre le 1er septembre et le 31 décembre, nous attirions 800 licenciés nouveaux.

Classement national - Mickael Blanchard

Le classement national ne fonctionne pas. Beaucoup de bugs dus essentiellement aux fichiers mis en ligne. Les organisateurs n'importent pas l'archive fédérale du site des licences, saisissent à la main, N° de puce, N° de licence, etc. donc obligatoirement des erreurs. Il est rappelé qu'il faut absolument utiliser l'archive fédérale. Il y a aussi des bugs dus à la configuration.

Mickael Blanchard a fait un appel auprès des clubs pour rechercher un ou des informaticiens pour régler ces problèmes, il reçoit deux personnes à 11 h 30.

Mickael Blanchard a lancé un appel à volontaires pour constituer des référents au niveau ligue. Ces personnes seraient destinataires des fichiers résultats courses et feraient un premier toilettage avant mis sur le site du CN. Seules 4 ligues n'ont pas répondu.

La commission CO à VTT sollicite l'inscription de courses à l'étranger au classement national. La même disposition que pour le pédestre est appliquée, seules les épreuves organisées sur le territoire français par une association affiliée à la FFCO peuvent être inscrites au CN.

Calendrier en ligne - Mickael Blanchard

Un constat, la Fédération a beaucoup de mal à obtenir le calendrier des ligues avant le début de la saison. Faut-il mettre sur le site l'ensemble du calendrier fédéral ou, un calendrier des compétitions national (G 1 + Chpt France CO VTT et Ski - interzones VTT et Ski + Raids Orientation et Multi inscrits au trophée) avec un renvoi sur les ligues pour les calendriers de zones. Un cahier des charges, façon matrace, sera élaboré par Mickael.

Inscription en ligne - Mickael Blanchard

Un informaticien de la ligue d'Aquitaine a réalisé une inscription en ligne. Une adaptation pour l'ensemble des épreuves de la Fédération et un meilleur graphisme seront demandés. Michael est chargé des contacts et du cahier des charges.

Forum interne - Michael Blanchard

Un forum interne au comité directeur et aux commissions a été réalisé par Vincent Frey. Il doit permettre des échanges constructifs et améliorer la gouvernance. Il sera progressivement ouvert suivant les nécessités.

Recensement des équipements sportifs - Gérard Lecourt

Le secrétaire général a assisté à la mise en place du RES. Le principe - la fédération élabore les normes de ses équipements sportifs « obligatoire » qui doivent être homologués par le Ministère. Ces normes feront référence pour les collectivités. Faute de respecter ces normes, les collectivités ne pourront avoir accès aux subventions et au CNDS. Les aménageurs potentiels devront se conformer à ces normes et devront être agréés par les Fédérations.

La fédération devra contrôler le respect de ces normes par un agrément. La collectivité devra obligatoirement déclarer, à l'aide d'un imprimé type, au RES son équipement. La fédération devra labelliser cet équipement en y attribuant un N° de classement et valider cet agrément sur le RES.

Le secrétaire général est intervenu sur la définition « parcours fixe d'orientation » fixant la norme éligible au RES, les cartes étant de ce fait exclues du champ d'application. La loi fait référence à un équipement « immobilier ». Le DTN, le secrétaire général et le CTN référent ont rendez-vous avec le chargé de mission du MSJVA pour trouver une solution.

Partenariat équipementiers des équipes de France

Le responsable du HN et la commission marketing sont en pourparlers avec les équipementiers. Ces derniers demandent d'inscrire dans la convention, leur présence par un stand lors des WOC2011. Malgré plusieurs courriers adressés au comité d'organisation, aucune proposition n'a été faite. Le bureau directeur donne son accord pour inscrire cette mention à la convention avec les équipementiers.

Salon des maires - Gérard Lecourt

Dans le code du sport, il est spécifié que les fédérations pour l'élaboration de leurs normes d'équipements doivent établir une notice d'impact en collaboration avec les collectivités locales. Le DTN, le secrétaire général et le CTN référent seront reçus par l'association des maires de France lors de ce salon.

Achat matériel informatique

Le bureau autorise le DTN, sur sa ligne budgétaire ministérielle 2009, à acheter un ordinateur portable pour les besoins de son poste.

Conception document - Rémi Gueorgiou

Le responsable Haut Niveau demande l'ouverture d'une ligne budgétaire de 3000€ destinée à la confection de documents sur l'équipe de France. Le bureau donne son accord sur la ligne Haut Niveau 2009, sous réserve de produire un devis et l'accord du comité directeur.

Subventions

Lors de l'assemblée générale de mars 2008, il a été mis l'accent sur les difficultés financières de la fédération et sur les restrictions budgétaires imposées par le MSJVA. Le bureau entérine une proposition d'un membre de ne plus attribuer de subventions sur les écoles de CO, la cartographie, et les licences gratuites.

Le bureau décide de ne plus attribuer, à partir de 2009, de subventions pour le service médical lors des épreuves de co à VTT. Le cahier des charges n'obligeant pas la présence d'un médecin lors des épreuves interzones.

Matériel d'animation - Michael Blanchard

Un constat s'impose, le matériel d'animation mis à la disposition des organisateurs est en mauvais état du à un manque flagrant de soins. Une caisse sera refaite, le matériel sera dorénavant loué 50 € par manifestation pour subvenir aux frais de réparations et/ou de remplacement.

Il est également décidé 1) - qu'un organisateur qui n'aura pas assisté au stage annuel ne pourra pas emprunter le matériel 2)- que le matériel ne pourra être dissocié. Il doit être pris en compte et restitué au siège à l'issue.

Formation - Gérard Lecourt

Le secrétaire général est autorisé à faire les démarches afin que la FFCO devienne organisme de formation.

Coupon sport - Gérard Lecourt

Après avoir reçu les responsables de l'ANCV (agence national des chèques vacances), la FFCO adhère au dispositif coupon sport. Un lien avec l'ANCV sera mis sur le site fédéral, les associations pourront se documenter sur le coupon sport.

Commission disciplinaire anti-dopage - Gérard Lecourt

Après appel à volontaires, le secrétaire général propose de valider la composition des commissions de 1ère instance et d'appel de la commission disciplinaire anti-dopage.

1^{ère} instance : **Président** : Alain BRUNERIE - Membres : Marc SINIBALDI - Daniel GAULUPEAU - Pascal LAURENCE - Juriste - Valérie HABERKORN - Santé

Appel : **Président** : Bernard MERLET - Membres : René LAUREAT - Henri QUEYROU - Jean-Paul BAUDOIN - Juriste - Joël POULAIN - Santé.

Adopté.

WOC 2011 - compte rendu du CA du 13/11/2008

Le Président et le secrétaire général assistaient à ce CA. Parmi les sujets à l'ordre du jour :

- la CUP 2010. Les membres de la FFCO présents ont été surpris d'apprendre que les élus et personnalités du CA (hors ffco) ne s'engageaient pas dans l'organisation de la CUP 2010. On peut légitimement se poser la question, avaient-ils été consultés au préalable. En comité directeur, il avait été adopté une résolution confiant cette CUP au comité d'organisation des WOC, à la demande du directeur général et du co-président. Constatant que le comité d'organisation des WOC n'était plus maître d'œuvre, le secrétaire général a demandé des éclaircissements compte tenu des engagements pris auprès de l'IOF. La responsabilité de la FFCO étant engagée, une convention avec la ligue Rhône-Alpes et le cd 74 semble nécessaire.

- l'organisation des WOC. Les co-présidents ont adressé un courrier au Président de la FFCO afin d'éclaircir quelques points.

Les délégués FFCO seront reçus le 1er décembre 2008 à 14 h par Jean Paul TERS, Gilles NEDELEC, Marie France CHARLES avec à l'ordre du jour, les délégations données aussi bien pour les WOC 2011 que pour la CUP 2010 et les attributions des uns et des autres.

Réunions

Salon des maires - DTN, SG et CTN : 26 novembre 2008 à Paris expo

Commission équipements sportifs - DTN, SG et CTN : 27 novembre 2008 à 10 h au MSJVA

Commission marketing - partenariat - 27 novembre 2008 à 19 h au siège

Conférence UFOLEP - SG : 28 novembre 2008 à 10 h à Paris expo

Réunion pré mondiaux - DTN et Président : 1er décembre 2008 à 10 h au CNOSF

Réunion WOC 2011 et CUP 2010 - Président, DTN, SG : 1er décembre 2008 14 h au siège

Réunion FFCO/CNSD - Président, DTN : 2 décembre à 14 h à Fontainebleau.

La séance se termine à 14 h 00

Le Président
Jean-Paul TERS
Signé : JP.Ters

Le secrétaire de séance
Gérard LECOURT
Signé : G.Lecourt